

AVALLON

6. Les chaumes - Les chaumottes - Plateau de Chassigny

Données relatives à la présente planche
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

- Zonage
- UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
 - UA,B(a,m,v)j - Sous-secteur de jardin
 - UE(1,2,3,4,5,d,h,r) - Zone urbaine à vocation économique
 - UP - Zone urbaine à vocation d'équipements collectifs
 - 1AUB(a,m,v) - Zone à urbaniser future à vocation mixte
 - 1AUE(4,5,s) - Zone à urbaniser à vocation économique
 - A - Zone agricole protégée
 - N - Zone naturelle protégée

- Prescriptions graphiques
- Périmètre d'Orientation d'aménagement et de programmation

- Éléments de la trame verte et bleue à protéger
- Arbre
 - Mare
 - Haie
 - Autre élément de paysage (bosquet, haie, jardin, etc.)
 - Zone humide
 - Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

- Éléments portés à connaissance à titre informatif
- Recul par rapport aux routes classées à grande circulation

- Fond de plan
- Cours d'eau et plans d'eau

